

les. Nous voyons déjà le problème que cela cause: les infirmières qualifiées sont de plus en plus rares. De quelque point de vue qu'on se place, notre régime de soins médicaux subit des pressions.

• (1130)

Que le gouvernement pense aux hôpitaux forcés d'éliminer des lits parce que les fonds manquent, et qu'il explique aux malades et au personnel que la réduction des paiements de transferts ne crée pas de problème et que les provinces combleront le vide en imposant des taxes directes.

Entre-temps, nos infirmières et nos médecins s'en vont pratiquer aux États-Unis. Les sociétés américaines avaient de belles brochures pleines de photos de paysages ensoleillés et de personnes souriantes. L'argent n'entre pas en ligne de compte, contrairement à ce qui se passe au Canada. Comparativement à tous les autres pays, les États-Unis affectent aux soins médicaux une partie plus importante de leur produit national brut.

Plus la pénurie d'infirmières va s'accroître au Canada, plus elles vont s'en aller dans le Sud, attirées par les meilleurs salaires et le respect qu'elles méritent.

Il faut également penser à des choses comme le traitement de nouvelles maladies et des personnes âgées. Nous avons un besoin urgent de centres de soin pour ces personnes, car leur nombre va sans cesse croissant à mesure que les jeunes générations vieillissent. L'élimination de lits, les soins inadéquats et le personnel médical exténué sont autant de problèmes auxquels les Canadiens font face actuellement.

Pourtant, monsieur le Président, si vous demandez à un Américain lequel des deux pays offre les meilleurs soins de santé, il dira que c'est le Canada, justement parce que notre régime repose sur les cinq principes fondamentaux de la Loi canadienne sur la santé: l'accessibilité, la portabilité, la protection globale, l'universalité et l'administration publique sans but lucratif. Ces principes garantissent que tout Canadien, riche ou pauvre, a droit à des soins adéquats.

Les Américains ont beaucoup d'hôpitaux pourvus d'une technologie qui fait l'envie du reste du monde, mais ces institutions sont accessibles seulement aux gens qui ont les moyens de se faire soigner. Notre régime public d'assurance-maladie étant un régime à deux niveaux, le salaire qu'un Canadien touche et l'endroit où il réside déterminent le traitement qu'il reçoit. Quand survient un accident ou une maladie, la famille qui ne dispose pas d'une protection suffisante risque de se ruiner en dépendant l'épargne de toute une vie.

Notre régime public d'assurance-maladie comporte maints aspects que nous devrions examiner. Nous les avons laissés se détériorer à tel point qu'ils constituent aujourd'hui des problèmes. Mais j'estime qu'il faut nous y

attaquer. Cependant, fallait-il procéder en réduisant le montant des paiements de transfert? Cela ne va-t-il pas au contraire envenimer les choses? Je le crois.

Certains s'imaginent que le gouvernement va présenter un nouveau projet de loi pour protéger notre régime public d'assurance-maladie ainsi qu'il l'a promis dans son budget. Le gouvernement a l'intention de céder aux provinces des points d'impôt en échange de la réduction des paiements de transfert. Mais je demande: quel est le fondement de cette politique? L'a-t-on dit aux Canadiens?

La difficulté demeure: qu'advient-il des provinces démunies? Elles n'ont pas l'assiette fiscale nécessaire pour percevoir l'argent dont elles ont besoin pour financer le régime public d'assurance-maladie. Ainsi que nous l'avons constaté récemment à Terre-Neuve, ces provinces seront contraintes de réduire les services.

Il y a deux aspects à considérer. Premièrement, le régime public d'assurance-maladie est en train de périr. Certains hôpitaux réduisent le nombre de lits disponibles. Faute d'un financement suffisant, le régime est en train de s'effondrer. Il ne pourra reprendre de la vigueur que si le gouvernement s'engage à lui apporter le soutien financier nécessaire. Deuxièmement, compte tenu des changements dans la politique de financement, le gouvernement ne pourra plus sévir contre les provinces qui ne respectent pas les dispositions de la Loi canadienne sur la santé. Le gouvernement doit donc de toute nécessité intervenir pour mettre en application un nouveau système de sanctions.

Pour les Canadiens le régime public d'assurance-maladie est une institution que le gouvernement doit protéger. C'est le Parti libéral qui en 1919 avait promis ce régime aux Canadiens et c'est encore lui qui l'a instauré; nous aimerions assurer la continuité de cette merveilleuse mesure sociale.

En terminant, monsieur le Président, je formule le vœu que nous obtiendrons encore cette fois-ci un appui comparable à celui que nous avons obtenu en 1984, il y a seulement six brèves années. J'aimerais rappeler au ministre de la Santé les propos qu'il a tenus à la Chambre le 17 décembre dernier, et je cite:

Nous respectons aussi la Constitution du Canada. Or, la prestation de services de santé relève des provinces, aux termes de la Loi canadienne sur la santé.

Fasse le Ciel que ce respect de la Loi canadienne sur la santé s'inscrive encore dans les convictions des conservateurs. J'espère que les députés de la majorité et tous les autres voudront s'associer à moi et à mon parti pour appuyer le régime public d'assurance-maladie.

J'exhorte vivement la Chambre à réaffirmer son attachement à ce droit fondamental des citoyens et à intervenir pour régler les problèmes que notre régime d'assurance-maladie rencontre.